

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2022

Date d'affichage : 20 juillet 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, et Claude NEREAU

Etait excusés : Sophie BRODUT, Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Lionel NORMANDIN et Gaëtan BUREAU

Etait absent : Marc LIONARD

Madame Ghislaine GUILLEMAIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des titres des exercices allant de l'année 2012 à 2021 ne pourront être recouverts. Ces titres concernent des factures de cantine et de garderie que plusieurs familles n'ont pas honorées d'un montant total de 1 077,26 euros.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes produites, par la Direction Générale des Finances Publiques de Jonzac pour un montant total de 1 077,26 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- L'admission en non-valeur de produits irrécouvrables des titres des exercices allant de l'année 2012 à 2021 pour un montant de 1 077,26 euros. La dépense sera effectuée sur l'article 6542.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

